Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260310-2026012611-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 10
Votants : 11

Délibération n°20260126_11

L'an Deux Mille vingt-six.
le 26 janvier 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2026
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, MM, HUGUENIN Hervé DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean., KERAVAL Jean-Paul, ALLAIN Mikaël., CASPAR Sandrine,
Absents : JAOUEN Virginie, Mr LE GALL Lionel.
Secrétaire de séance : Emmanuel Le Roy

11. Objet : convention centrale d'achat manche numérique :

Rapporteur : Madame le Maire.
Le syndicat mixte Manche Numérique, dont le siège est situé Zone Délta-235 rue Joseph Cugnot-5000 Saint Lo, propose une convention cadre d'accès à la centrale d'achats de manche numérique elle a pour objet de préciser les modalités suivant lesquelles l'entité non membre peut recourir aux services de la centrale d'achat manche numérique.
Madame Le Maire fait lecture de la convention.
Après lecture de la convention le conseil, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention
- Dit que cette convention sera jointe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme à Laz le 27/01/2026
Le Maire,
Annick BARRE

MAIRIE DE LAZ
29520

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260310-2026012611-DE